



CCAS de Bernay
Délibération : 10
Conseil du 16 Décembre 2020

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION - SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 54-2020

Rapporteur : Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame HEUDE Claudine, vice-présidente.

Présents : Madame HEUDE Claudine, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Madame FERAUD Sara, Madame DAEL Camille, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MAGNAN Nora, Madame MARY Brigitte, Monsieur BOULAYE Guillaume, Madame ERARD Elisabeth, Madame BENATIER Muriel.

Pouvoir : Madame GUERAND Sylvie à Madame BENATIER Muriel.

Excusée : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame GUERAND Sylvie, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DUBUCHE Gérard, Madame GENET Colette.

Date de la convocation : 8 décembre 2020.

Objet :

AUTORISATION DE RECRUTER DES SERVICES CIVIQUES VIA L'AGREMENT VILLE DE BERNAY

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le CCAS de la Ville de Bernay souhaite accueillir des personnes via le dispositif service civique.

Le service civique est un dispositif d'Etat qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (étendue jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) sans condition de diplôme qui souhaite s'investir pour une période de 6 à 12 mois pour effectuer une mission d'intérêt général sur une thématique ciblée par le dispositif.

Il s'inscrit dans le cadre du service national.

La Ville de Bernay dispose d'un agrément depuis 2019 délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale depuis le 27/05/2019. Ce dernier permet de recruter des volontaires en services civiques pour effectuer des missions au sein de la Collectivité.

Dans le cadre des missions de lien social, le CCAS souhaite recruter et former des Binômes via le dispositif service civique.

Le service civique donne droit à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire à hauteur de 476 euros et d'un soutien complémentaire par le CCAS à hauteur de 107.58 euros soit une indemnité globale de 574.58 euros. Une formation Citoyenneté sera mis en place ainsi que la formation aux premiers secours.

Ainsi, le CCAS recruterait les volontaires via l'agrément détenu par la Ville de Bernay. Pour cela, les membres de Conseil d'administration sont invités à autoriser le CCAS à recruter des services civiques via l'agrément de la Ville de Bernay.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer.

DÉLIBÉRATION :

- VU** l'agrément détenu par la Ville de Bernay en date de
- VU** la loi n°2010-241 instaurant le service civique
- VU** le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au services civiques

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE :

DE RECRUTER Des services civiques via l'agrément Ville de Bernay

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

Marie-Lynea GNER

